

FOYER NOTRE DAME DE SION
11, avenue Vavin
75006 PARIS
Tél : 01 44 32 06 71
E-mail : ndsion.responsable-internat@sion-paris.fr

Charte informatique à l'attention des étudiantes du Foyer

Généralités

Les étudiantes du foyer bénéficient de bornes WIFI à leurs étages.

Les étudiantes qui souhaitent avoir un accès internet à partir de leur chambre devront être en possession :

- d'un ordinateur portable possédant le système d'exploitation XP (Edition Pro ou familiale) ou versions ultérieures
- d'une carte WIFI compatible 802.11/g

Pour accéder à ce service, les étudiantes intéressées en feront la demande à l'accueil. Elles remettront :

- la page 3 de la présente charte signée qui les engage à en respecter les termes

L'établissement s'engage à paramétrer la borne WIFI dans les meilleurs délais.

Les étudiantes sont entièrement responsables de leur matériel (détérioration, panne, vol). L'établissement s'efforce de maintenir le service accessible mais ne saurait être tenu pour responsable des pannes ou des conséquences d'une mauvaise utilisation.

Accès à l'internet et publication de pages Web

L'accès aux ressources du Web est laissé à l'entière liberté des étudiantes. Elles s'engagent cependant à respecter la législation en vigueur.

Article 1 :

Chaque étudiante s'engage à ne pas consulter, stocker, diffuser ou créer des documents à caractère violent, pornographique, diffamatoire ou injurieux. Elle s'engage à ne pas procéder à du harcèlement.

Article 2 :

Chaque étudiante doit exercer son esprit critique et son discernement face aux informations obtenues sur internet, qu'il s'agisse de leur authenticité, de leur confidentialité ou de leur sérieux.

Article 3 :

Chaque étudiante s'engage à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux, à ne télécharger de musique ou de vidéo non autorisées.

Article 4 :

Chaque étudiante doit garder à l'esprit que sont interdits et pénalement sanctionnés :

- le non respect des droits de la personne (atteinte à la vie privée, diffamation, injure...)
- la publication de photographie sans avoir obtenu l'autorisation écrite de la personne représentée
- la contrefaçon de marque
- la reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre en violation des droits de l'auteur
- la diffusion d'informations appartenant à autrui sans son autorisation : dans tous les cas, il est obligatoire de citer les sources utilisées
- le non respect des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques.

Sanctions

Le non respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services informatiques.

En cas d'infraction grave, des poursuites pénales seront engagées et la présence de l'étudiante au Foyer pourra être remise en question.

Philippe TOUSSAINT
Chef d'Etablissement
Juin 2021

FOYER NOTRE DAME DE SION
11, avenue Vavin
75006 PARIS
Tél : 01 44 32 06 71
E-mail : ndsion.responsable-internat@sion-paris.fr

**Demande d'accès à Internet
par le réseau Wifi de Notre Dame de Sion**

Charte informatique

Je soussignée,

étudiante au Foyer Notre Dame de Sion, chambre N° :

- souhaite bénéficier des installations du Wifi (réseau NDSION).
- reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique et m'engage à respecter les règles posées.

Fait à Paris, le

Signature de l'étudiante :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature des parents pour accord :

Fiche à remettre à l'accueil du Foyer au moment de la demande.